



PROCEDURE ACCES QUAI LA DIGUE

L'accès de l'entrepôt de la digue Chateaurenard est interdit à tout conducteur

Une dérogation est en place de 2h à 6h vu le peu de personnes présentes à ce moment-là.

Chargements :

- Le conducteur se présente à la banque exploitation pour prendre ses instructions
- Il attend le chargement dans son véhicule
- Les équipes de quai chargent et informent l'exploitation une fois terminé
- Ils calent, mettent les sangles, ferment la porte de quai
- L'exploitation prévient le conducteur
- Le conducteur vérifie que le cale-roue est enlevé, sort du quai avec précaution. Il s'assure que les sangles sont bien mises. Il ferme les portes.

Déchargements :

- Le conducteur se présente à l'exploitation et indique la porte où il s'est mis
- L'information est donnée aux équipes de quai
- Le conducteur se rend dans sa cabine
- Une fois le déchargement terminé le quai informe l'exploitation (il donne le numéro de la porte) et ferme la porte du quai pour débloquer le cale-roue
- L'exploitation appelle le conducteur pour s'enlever du quai. Celui-ci vérifie que le cale-roue est enlevé.

La Direction